

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	ALEC (BMMB)	Nom carte :	Chantier ALEC_V4
Superficie :	319 ha	TFS :	
UA :	062-71	VHR :	Motoneige
MRC :	Matawinie	Autochtone :	
Municipalité :	TNO	Autres :	Villégiateur
Année d'intervention projetée : 2020-2021			

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. RLTP	Paysage	⇒ Limiter l'impact des coupes totales sur le paysage à partir du site de villégiature	⇒ Élargir le retrait du patronage par COS en bordure du lac Villiers (voir carte). ⇒ Maintenir une lisière boisée de 40 m le long du lac Villiers, sans récolte dans le 0-20 m et avec récolte partielle (RPLB_700) dans le 20-40 m. (En principe, peu de prélèvement prévu, la densité de tiges commerciales se trouvant rarement au-delà de 700 tiges /ha. [RADF art. 9]). Dans la bande 20-40 m, espacer les sentiers de débardage d'environ 30 m. ⇒ Réaliser les bouquets tels que présentés sur la carte et dans le fichier de formes « BOUQUETS_ALEC_V2 », sous réserve de degré de précision inhérent à la récolte de bois.
	Qualité de l'eau	⇒ Protéger le cours d'eau permanent non cartographié coulant vers la petite baie à proximité du bail de villégiature. ⇒ Protéger le marais situé à l'arrière du bail de villégiature.	⇒ Le respect de la réglementation en vigueur répond à l'enjeu.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Harmonisation des opérations**

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. RLTP	Communication	⇒ Informer l'Association loisir, chasse et pêche Opwaiak (ALCPO) du calendrier des opérations. ⇒ Maintenir un canal de communication entre l' ALCPO et le BGAD/enchérisseur responsable avant et durant la réalisation des travaux.	⇒ Informer l'Association loisir, chasse et pêche Opwaiak (ALCPO) du calendrier des opérations. ⇒ Maintenir un canal de communication entre l' ALCPO et le BGAD/enchérisseur responsable avant et durant la réalisation des travaux.

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Chemin du lac Clair et chemin de Manawan	Motoneige	⇒ Éviter la cohabitation entre les motoneiges et le transport forestier (sentier Trans-Québec 33)	⇒ Mesures opérationnelles à convenir

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

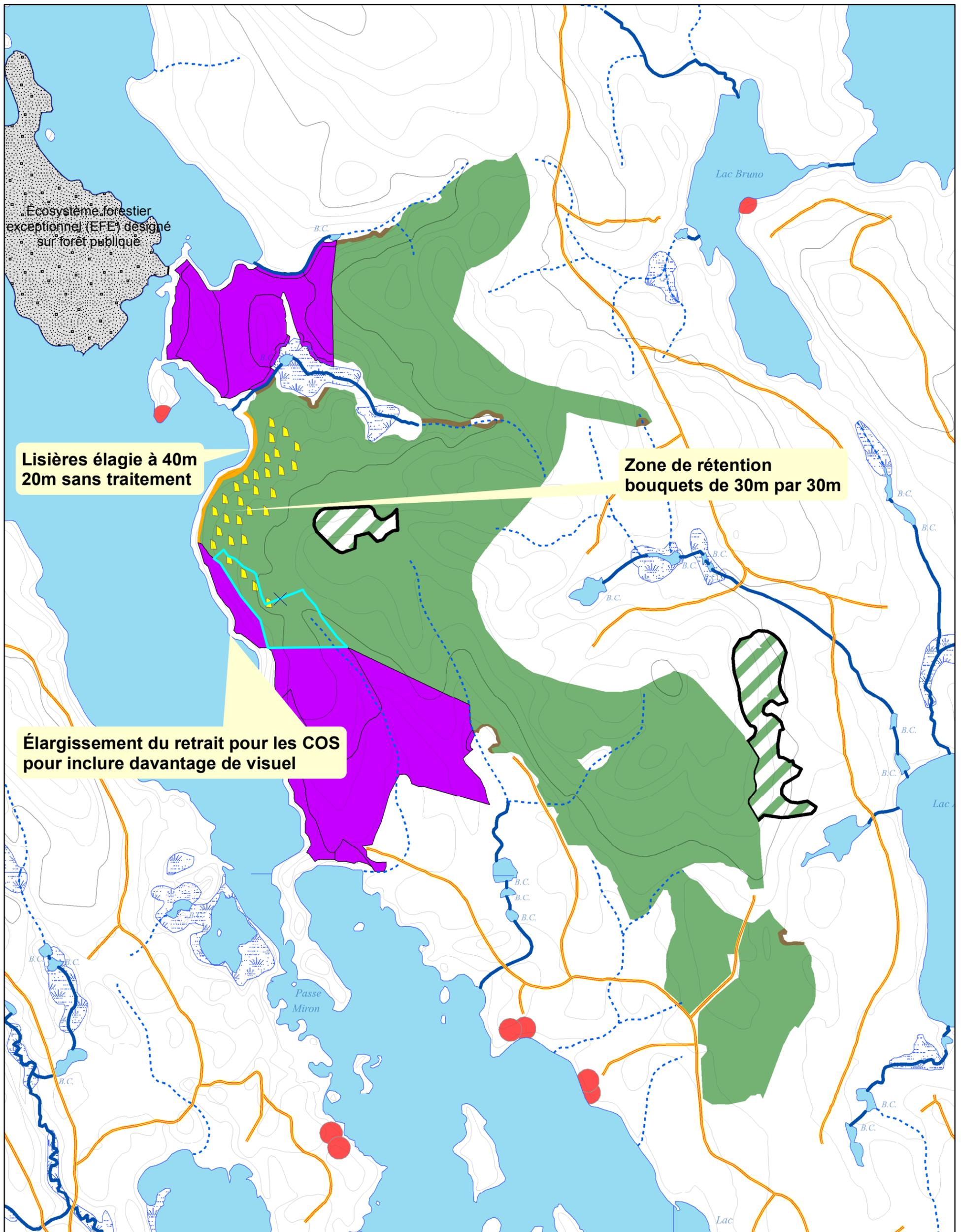
Adoption

En date du 21 mai 2020, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 11 résolutions signées incluant celle du tiers impliqué, soit le RLTP.

Lors de la prochaine rencontre de la Table GIRT 062 (date à déterminer-Covid19), l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire sera acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

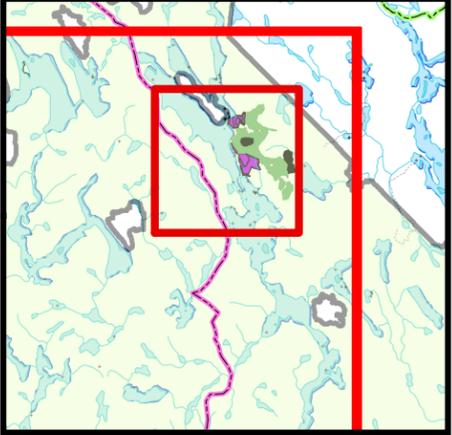


Lisières élagie à 40m
20m sans traitement

Zone de rétention
bouquets de 30m par 30m

Élargissement du retrait pour les COS
pour inclure davantage de visuel

Secteur ALEC_V4



Légende

- Courbes de niveau intermédiaires
- Courbes de niveau maîtresses
- Chemins forestiers
- Chemins municipaux
- Chemins MTQ
- Cours d'eau permanents
- - - Cours d'eau intermittents
- ▨ Milieux humide
- Lacs
- Rétention par Bouquets
- ▨ Exclusions
- sites de villégiatures

- Secteur Alec**
- Traitements**
- ▨ Coupes par bandes
 - Coupes de régénérations
 - Lisières boisées
 - Ajout de lisières boisées (20/40)
 - Retrait pour COS et visuels

1:15 000

